



**SEMINAIRE REGIONAL DES PARLEMENTAIRES SUR L'IMMIGRATION,
LA NATURALISATION ET L'INTEGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST**

DECLARATION D'ABIDJAN

Reconnaissant l'importance de l'immigration, de la naturalisation et de l'intégration pour les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, ceux-ci reconnaissant l'importance d'appliquer pleinement le principe de la non-discrimination ou non-restrictions arbitraires des droits civils et politiques ;

Réaffirmant le rôle essentiel que jouent le respect pour la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et la bonne gouvernance comme conditions préalables pour le développement de la société et de l'économie ;

Soulignant l'importance de la culture démocratique comme moyen de réalisation des objectifs de cette Déclaration ;

Réalisant que les mouvements migratoires trouvent leurs causes essentiellement dans les conditions précaires socio-économiques, politiques et dans les conflits armés ;

Convaincus que le droit interne doit se conformer aux normes du droit international relatives aux droits civils et politiques en matière d'attribution de la nationalité, d'exercice des droits des citoyens et des droits des étrangers ;

Nous, parlementaires représentant douze pays de l'Afrique, de l'Europe, et de l'Amérique du Nord,

- Encourageons la Côte d'Ivoire à maintenir sa tradition d'hospitalité afin de demeurer une terre d'accueil ;

- Rappelons l'importance de la mise en œuvre et du respect des traités de la CEDEAO notamment celui sur la libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région ;

- Invitons nos collègues du parlement de la CEDEAO à se saisir des questions d'harmonisation des lois sur la migration et à mener des campagnes de sensibilisation des migrants pour porter à leur connaissance leurs droits et obligations ;

- Soulignons la responsabilité de chaque Etat dans la gestion des migrations ;

- Soutenons la mise en œuvre des résolutions du Forum de la Réconciliation de la Côte d'Ivoire visant à assurer l'inclusivité du processus politique et la réglementation de l'immigration ;

- Soutenons les initiatives parlementaires visant à assurer la conformité aux normes de droit international, en particulier à l'article 25 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, des dispositions juridiques nationales relatives à la nationalité ;

- Encourageons la diffusion des dispositions juridiques relatives à l'immigration et à la nationalité afin de bien faire comprendre les droits et obligations ;

- Encourageons l'éducation des personnes à la tolérance, au sens civique et à la culture d'intégration dans le respect de la diversité ;

- Encourageons l'enseignement et la promotion de l'usage du français et de l'anglais afin de briser les barrières linguistiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest ;

- Appelons tous les Parlements à ratifier la Convention des Nations Unies de 1990 sur la protection de tous les travailleurs migrants et de leurs familles pour mieux assurer l'intégration des immigrés dans les pays hôtes ;

- Affirmons la nécessité de ne pas utiliser les questions de migration comme facteur de division susceptible d'engendrer des conflits ;

- Soutenons les politiques d'intégration, de coopération régionale et de l'Union africaine visant à éradiquer la pauvreté et à faciliter la participation d'une Afrique unie et forte au processus de mondialisation/globalisation ;

- Remercions et félicitons le Groupe National de PGA Côte d'Ivoire, l'Assemblée Nationale et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour leur chaleureuse hospitalité et leurs contributions indispensables, qui ont assuré le succès du **Séminaire Régional des Parlementaires sur l'Immigration, la Naturalisation et l'Intégration en Afrique de l'Ouest**.

Fait à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, à Abidjan, les 17 et 18 février 2002.

LE SEMINAIRE